

baisse de mes heures de travail

Par aftam, le 14/06/2011 à 11:52

bonjour

je suis chauffeur scolaire et un collègue vient de m'envoyer un email me disant que sur ordre du patron il reprenait certaine de mes tournée se qui va diminuer mon salaire(déjà qu'il ne paie pas tout au regard des lois code du travail et ccn)a t'il le droit du jours au lendemain (email reçue aujourd'hui pour travail de demain)de me supprimé des heures de travail et les données a une autre personne uniquement dans le but de réduire mon salaire et par la même me faire démissionner

merci

Par **P.M.**, le **14/06/2011** à **14:54**

Bonjour,

L'horaire de travail d'un temps partiel doit être mentionné au contrat lequel ne peut pas être modifié sans votre accord...

Je vous propose ce dossier

L'employeur ne peut pas non plus modifier l'horaire de travail d'un temps plein et le porter en dessous de la durée légale de 35 h...